

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet PHYTOPLANT 4.0 sur la commune principale de l'AIOT Rue Blaise Pascal 63360 ST BEAUZIRE.

La référence de votre dossier est A-4-6G8THHNBV et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 16/04/2024 à 16h48 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **51919114200040**

Organisme : **NILEO**

Fonction : **GERANT**

Personne morale

N° SIRET **41026411300037**

Raison sociale **PHYTOSYNTHESE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

57 AVENUE JEAN JAURES

63200 MOZAC

Signataire

Qualité : **Directeur Général**

Référent

Fonction : **Supply Chain Manager**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **PHYTOPLANT 4.0**

Description des activités :

PHYTOSYNTHESE développe et fabrique des produits de nutrition animale à base de plantes.

Dans un objectif de développement à l'international et de projets d'innovation, elle souhaite s'installer sur un nouveau site à Saint-Beauzire au sein du Biopôle Clermont-Limagne. Les activités projetées consistent en la recherche et le développement de nouveaux additifs alimentaires pour animaux ainsi que leur production. Le site comprendra un unique bâtiment d'une surface totale de 4647m², organisé en 3 parties : une zone de bureau/ locaux sociaux/ laboratoire de 1186 m², une zone de production de 898 m² et une zone d'entreposage de 2527 m². La zone d'entreposage est destinée au stockage de matières premières, d'articles de conditionnement et de produits finis. Les matières premières seront sous forme solide (poudre, céréales) et liquide (huiles essentielles) stockées en silos, big bag ou sac. Les produits finis seront conditionnés en sacs et en cartons. Le stockage sera réalisé en racks ou en masse selon les produits. 2 zones spécifiques seront présentes : un local sous humidité contrôlée (racks) et un local huiles essentielles (racks). A l'extérieur, 2 silos de 85 m³ dédié au stockage des céréales. L'activité de production se déroulera dans l'atelier, qui comportera un ligne de pesée, de mélange et d'ensachage. La partie administrative comportera des bureaux, salles de réunion et le laboratoire destiné à la recherche et au développement. Le site produira 4T/jour soit environ 1000T par an au démarrage, pour arriver à une production annuelle de 3500 tonnes. Ce site sera classable sous la rubrique 1510 « Entrepôts couverts » au régime de déclaration avec contrôle quinquennale pour un volume total de stockage de 27 095,06 m³ pour un tonnage maximal de 721 tonnes.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

BIOPOLE CLERMONT LIMAGNE

Rue Blaise Pascal

63360 ST BEAUZIRE

X : 712960

Y : 6528051

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1510	1510-2-c	Entrepôts couverts	27096 m3	DC	Tonnage total: 730

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets de laboratoire seront stockés dans un local spécifique ventilé et refroidi, puis collectés par un prestataire une fois par mois. Les déchets issus de la zone de production seront stockés dans un container pélicans et deux bennes. Leur nature est variable (ferraille, bois, cartons) mais non dangereuse. Ils seront collectés par des prestataires et valorisés. Les big-bags et sacs souillés seront mis sur palettes et collectés par un prestataire. Les poussières seront stockées en big-bags à l'extérieur par l'intermédiaire d'un aspirateur centralisé, puis collectées par un prestataire. pour méthanisation en auvergne. Les déchets ménagers issues des bureaux et de la salle de repos seront collectés par le service public. Un tri sélectif sera mis en place au sein de l'entreprise. Les déchets ultimes stockés dans les pélicans partent en incinération.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Le site disposera d'une bâche de 360 m3 avec 3 prises pompiers de diamètre 100 mm et un poteau incendie public de débit 120 m3/h (au Nord dans le Biopôle Clermont-Limagne). Ces éléments de lutte contre l'incendie ont été validés avec le SDIS.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Un mur séparatif coupe-feu 2 heures sera implanté entre la zone de stockage et la zone de production et entre la zone de production/stockage et la zone administrative. Le bâtiment sera équipé de RIA et d'extincteurs régulièrement répartis dans les locaux. Une détection incendie avec asservissement au déclenchement de l'alarme sonore d'évacuation sera mise en place. En terme organisationnel, les formations EPI seront réalisées à minima et un plan de défense incendie (PDI) sera établi à la mise en service du site.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)